

énééo FOCUS

DÉCEMBRE 2020

Pensions 2020-2024. Rupture ou continuité ? Partie 2 : les axes prioritaires du gouvernement

THÈMES

Pensions

Sécurité sociale

Financement

À DÉCOUVRIR DANS CETTE ANALYSE

Qui l'aurait cru ? Le gouvernement est enfin mis en place depuis le 1^{er} octobre 2020, en pleine crise sanitaire. Nous vous proposons deux Énéo Focus pour décoder les mesures qui ont été proposées par le gouvernement De Croo.

Dans cette deuxième partie, nous découvrirons ensemble l'exposé d'orientation politique et la note de politique générale en matière de pensions.

En quoi ce gouvernement De Croo diffère-t-il ou non des gouvernements précédents avec lesquels la réforme des pensions fut entamée depuis 2012 ? La nouvelle orientation politique pourra-t-elle répondre aux défis socio-économiques que nous traverserons dans les années à venir ?

Dans ce Focus, nous vous ferons également (re)découvrir nos propositions en matière de pensions à la fois concrètes et réalistes !

QUESTIONS POUR LANCER ET/OU PROLONGER LA RÉFLEXION

Quelles sont les priorités du gouvernement en matière de pensions ?

Quelles sont les complémentarités à apporter à ces priorités ?

Les propositions d'Énéo sont-elles réalistes ? Comment répondre à la question du financement ?

PENSIONS 2020-2024. RUPTURE OU CONTINUITÉ ?

PARTIE 2 : LES AXES PRIORITAIRES DU GOUVERNEMENT

Nous vous proposons de décortiquer les sujets phares de l'accord du gouvernement pour mieux comprendre dans quel jeu nous allons jouer dans les années à venir, et pour savoir quelles sont les thématiques à tenir à l'œil. Pour ce faire, nous vous proposons deux Énéo Focus. Le premier (Partie 1), portait sur une thématique qui a fait couler beaucoup d'encre, la pension à 1500 euros. Dans le second volet de la saga pensions 2020-2024, nous décortiquons les axes prioritaires du gouvernement en matière de pensions et montrons également ce qui n'y figure pas.

Le gouvernement structure les politiques en matière de pensions sur « 6 axes », à savoir :

1. Marché du travail et pension
2. Réformes paramétriques (pension minimum et Grapa, notamment)
3. Réforme structurelle (une étude sera entamée et sera présentée en septembre 2021)
4. Pensions complémentaires
5. Accessibilité
6. Études et évaluations

Nous vous proposons d'effectuer un survol axe par axe, afin d'évaluer les éléments qui s'y figurent d'une part, et ceux qui mériteraient d'apparaître d'autre part. Vous pouvez bien entendu commencer votre lecture par le 1^{er} point, mais vous pouvez également « piocher » directement l'un et/ou l'autre point qui vous intéresse/interpelle le plus !

Premier axe : Marché du travail et pension

Que trouve-t-on dans cet axe ?

- Volonté d'introduire une pension à temps partiel
- Des fins de carrière professionnelle adoucies
- Formation tout au long de la carrière

Notre message :

Pourquoi lier ces deux aspects – travail et pension ? Parce que le gouvernement estime que « *les réformes des pensions ne peuvent pas être envisagées indépendamment du marché du travail* ». Le fait de lier ces deux aspects nous fait penser à l'argument selon lequel l'allongement de la carrière professionnelle est nécessaire pour améliorer la « soutenabilité financière » du système de pension.

Or, on sait que la **part salariale**, c'est-à-dire la part des salaires dans les valeurs ajoutées créées, **ne cesse de diminuer** depuis le début des années 1980 (au profit d'autres revenus, mobiliers notamment),

que presque 40% de la sécurité sociale est financée par les **sources autres** que les cotisations sociales¹. Il est ainsi erroné de considérer le travail – les cotisations sociales – comme la seule source de financement.

Deuxième axe : Réformes paramétriques

Cet axe concerne entre autres l'augmentation de la pension minimum garantie et de la Grapa. Toutefois, les autres éléments importants sont également mentionnés :

- Révision de la cotisation de solidarité²
- Augmentation du plafond du calcul³
- Évaluation des régimes spécifiques (journalistes, etc.)
- Évaluation de la procédure de contrôle de résidence pour la Grapa

Notre message :

Pour la **procédure de contrôle de résidence**, Énéo s'est déjà exprimé⁴, estimant que la pratique est peu efficace et abusive à l'égard des bénéficiaires. N'oublions pas qu'il existe déjà une série de conditions à remplir, et le fait de considérer les bénéficiaires de la Grapa comme « profiteurs du shopping social » est tout simplement inacceptable. Nous demandons d'ailleurs une simplification au niveau de l'examen des ressources et la prolongation de la durée admise à l'étranger, limitée aujourd'hui à 29 jours.

Pour la **cotisation de solidarité**, la volonté était qu'il y ait moins de pensionnés qui soient concernés par cette cotisation. Le gouvernement va-t-il renverser la tendance pour assurer une solidarité entre les pensionnés ? La somme prélevée sera-t-elle vraiment consacrée à la diminution des inégalités entre les pensionnés ? Est-ce la solution ?

Pour l'**augmentation du plafond du calcul**, nous trouvons cette proposition favorable si et seulement si elle est associée à la diminution des avantages sociaux et fiscaux accordés aux pensions complémentaires. En effet, les salariés qui sont concernés par le plafond sont des travailleurs ayant un salaire relativement élevé, et l'existence du plafond était une des raisons de développement de pensions complémentaires. Si on relève le plafond, il y a moins de justification à continuer à accorder ces avantages.

Troisième axe : Réforme structurelle (une étude sera entamée et présentée en septembre 2021)

Pourquoi cette réforme « structurelle » ? Le gouvernement avance le motif suivant :

« D'ici le mois de septembre 2021, une réforme structurelle du paysage des pensions sera présentée au Conseil des ministres. L'accord de gouvernement mentionne que cette proposition aura pour objectif de contrôler le coût prévu du vieillissement de la population. »

¹ L'exposé du ministre des Affaires sociales, Frank Vandenbroucke (PS), confirme (page 5-6) l'apport de dotations d'équilibre (financement hors cotisations si vous voulez) au-delà de 2020, mais aussi le maintien de la loi de financement votée en 2017. Nous interpellons cette attitude ambiguë, car cette loi considère clairement la sécurité sociale comme une variable d'ajustement budgétaire. C'est une mentalité d'austérité par excellence et cela n'a aucun sens ni social ni économique ! Pourquoi continuer à répondre à des exigences comptables (et même arbitraire) et non aux besoins sociétaux ?

² C'est quoi cette « cotisation de solidarité » ? Voici l'explication du SFP : <https://www.sfpd.fgov.be/fr/paiement/brut-net>

³ C'est quoi ce « plafond » ? Voici l'explication du SFP : <https://www.sfpd.fgov.be/fr/montant-de-la-pension/calcul/types-de-pensions/salaries/salaires/plafond-salarial>

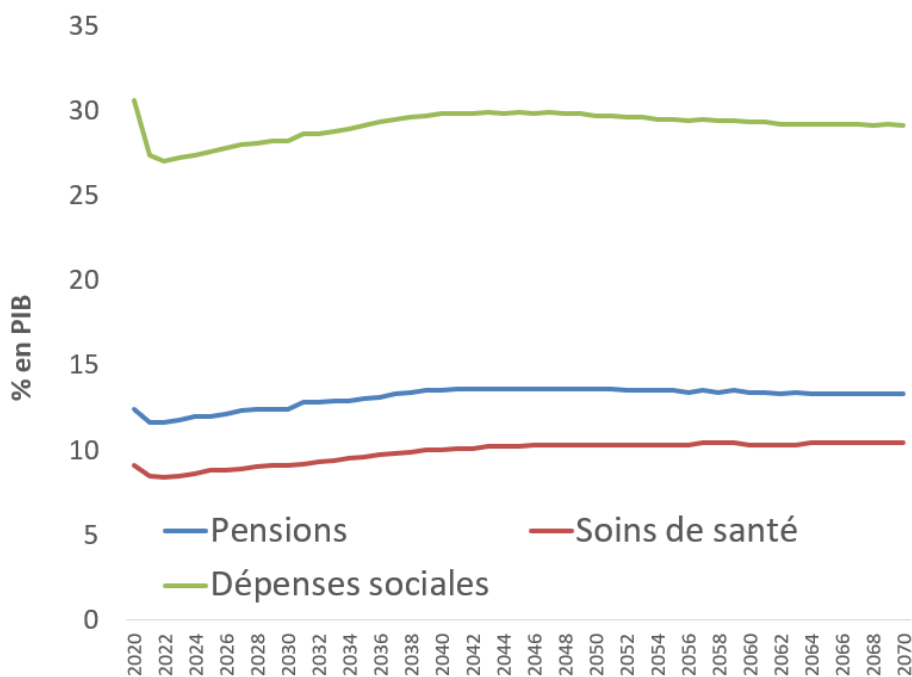
⁴ Voici notre position : <https://www.eneo.be/actualites-2/actualites/action-contre-les-contrôles-abusifs-des-beneficiaires-de-la-grapa.html> Et notre participation à la rédaction d'une lettre commune adressée aux parlementaires : <https://www.liguedh.be/contrôles-grapa-lettre-aux-parlementaires-et-aux-ministres/>

Notre message :

Leur motif a le mérite d'être clair... L'objectif de cette réforme est clairement budgétaire ! Force est de constater que la vision d'austérité reste active au sein de ce gouvernement...

Nous profitons de cette occasion pour rappeler en quoi consiste ce « coût prévu du vieillissement de la population ». Voici le graphique montrant l'évolution de ce « coût » de 2020 à 2070 :

Évolution du « coût » vieillissement 2020-2070



Source : CEV

Nous avons trois remarques ou plutôt **trois questions** à transmettre au gouvernement :

1 : En quoi cette évolution est-elle « inquiétante » ?

2 : Les finances publiques font partie du PIB. La diminution de celles-ci signifie la diminution du PIB, et cela affecte également les consommations des agents privés. Pourquoi continuer à garder cette orientation politique qui ne fait que contracter la demande ?

3 : Et quand on aura « contrôlé » le « coût » du vieillissement, on contrôlera également les besoins sociaux ? Ne sommes-nous pas plutôt en train d'assister à une marchandisation (privatisation) de la protection sociale ?

Et voici les éléments plus concrets qui se trouvent dans cet axe :

- Réforme sur le taux de remplacement⁵ ;
- Réintroduire le Bonus de pension⁶ ;
- Changement d'accès à la pension minimum ;
- Solidarité entre les pensions les plus élevées et les plus faibles.

⁵ C'est quoi le taux de remplacement ? Voici l'explication du SFP : <https://www.sfpd.fgov.be/fr/montant-de-la-pension/calcul/types-de-pensions/salaries/situation-familiale>

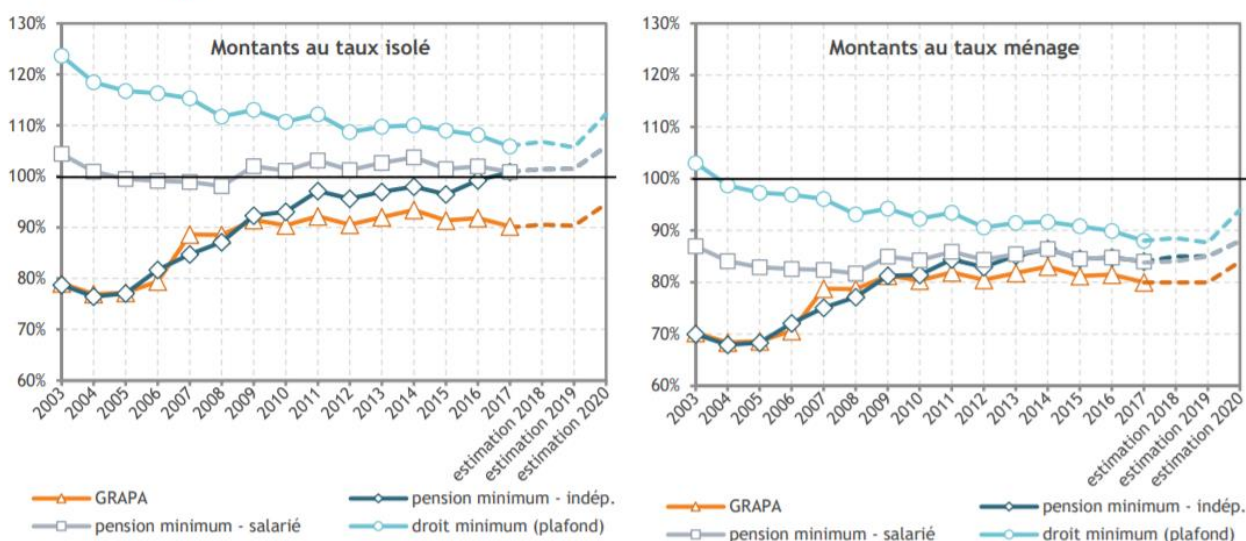
⁶ C'est quoi le Bonus de pension ? Voici l'explication du SFP : <https://www.sfpd.fgov.be/fr/montant-de-la-pension/calcul/bonus-de-pension>

Notre message :

Pour le **taux de remplacement**, nous pensons que c'est un point important, car il touche tous les (futurs) bénéficiaires. Le texte est, pour le moment trop vague. Nous estimons qu'il est important de songer à majorer le taux isolé – qui se situe aujourd'hui à 60 % – à 75%. Ce faisant, on réalise une harmonisation à la hausse entre les régimes, car le taux de remplacement pour le secteur public est de 75% (si on remplit une carrière complète).

Il est aussi important de penser au taux ménage, car la situation des ménages qui bénéficient de pensions au taux ménage est plus qu'inquiétante comme le montre le graphique réalisé par le Comité d'études sur le vieillissement (CEV) :

Graphique 12 Pensions minimums, droit minimum par année de carrière et GRAPA en % du seuil de pauvreté EU-SILC
En %



Le seuil de pauvreté pour la période 2003-2017 se fonde sur l'enquête EU-SILC 2004-2018. Le seuil de pauvreté est estimé pour 2018-2020.

Source : CEV

Pour le **Bonus de pension**⁷, Énéo est bien entendu favorable à sa réintroduction, mais les conditions pour y accéder doivent être convenables. S'il faut d'abord remplir les conditions pour une pension anticipée par exemple, sa réintroduction risque de ne pas concerner grand monde...

Pour le **changement d'accès à la pension minimum**, on lit dans la proposition du gouvernement qu'une condition d'emploi effectif serait introduite. Nous demandons plus de précision quant à la volonté sous-jacente du gouvernement. S'agit-il d'un renforcement de « mérite individuel » ?

Faut-il rappeler que la pension minimum est un filet de sécurité pour les travailleurs qui ont des faibles revenus et qui vivent éventuellement dans des conditions précaires. Ne serait-il pas plus pertinent d'améliorer les conditions de travail et d'emploi ? Les pensions ne **SONT PAS** des politiques d'emploi !

Le graphique montre également l'évolution de **droit minimum par année de carrière**. Il est beaucoup moins connu que la pension minimum garantie, mais il s'agit d'un autre mécanisme permettant de majorer le montant de pension. Quand ce mécanisme est pratiqué, il y a un montant de pension qu'on ne peut dépasser, et la citation « plafond » dans le graphique signifie cela. On voit que ce plafond pension – en cas d'application du droit minimum par année – **perd son efficacité**. Nous demandons une

⁷ Le bonus de pension est un avantage que vous recevez en plus de votre pension de retraite lorsque vous poursuiviez votre activité professionnelle au-delà de votre 1ère date de prise de cours possible. Cet avantage à l'heure actuelle n'existe plus.

augmentation sensible⁸ de ce montant, d'autant plus qu'il s'agit d'une véritable valorisation de (la période de) travail.

Quatrième axe : Les pensions complémentaires

1 : Le gouvernement tente de renforcer ce « pilier », en préconisant une cotisation d'au moins 3% du salaire brut. Néanmoins, il faut observer le contexte du monde financier au bord de la crise, et le taux d'intérêt pour les produits « surs » (pour lesquels on place d'habitude les fonds de pension) restera très bas⁹. Et, malheureusement, ce mécanisme ne permettra pas de diminuer les inégalités. L'obligation (sans diminution salariale ?) de constituer une cotisation de 3% ne renforce pas spécifiquement la solidarité.

2 : Le gouvernement tente de mettre plus de transparence en matière de frais – d'entrée, de gestion, de sortie – liés aux pensions complémentaires. C'est une volonté qu'Énéo ne peut que féliciter. Nous conseillons d'ailleurs de collaborer avec une association telle que « Better finance » qui publie chaque année un rapport sur les pensions complémentaires en Europe¹⁰.

3 : En plus de transparence au niveau des frais, nous demandons également **une transparence à propos des avantages sociaux et fiscaux** accordés, que l'on estimerait à quelques milliards chaque année. Il paraît d'ailleurs plus correct de les considérer comme un « coût » (ou un manque à gagner) sur les finances publiques.

4 : **La Cour des comptes** a récemment rendu un rapport effectuant une mise au point sur les pensions complémentaires¹¹, et les conclusions – inégalitaire, non transparent et coûteux – sont largement concordantes aux analyses que nous avons menées depuis des années¹². Nous espérons que le gouvernement tient pleinement compte de recommandations émises par la Cour.

Cinquième axe : L'accessibilité

Cet axe concerne l'importance d'améliorer d'une part l'accessibilité numérique, notamment via l'amélioration du site « mypension.be ». Et d'autre part, l'accessibilité physique de groupes vulnérables à la fracture numérique.

Notre message :

En tant que partenaire de la Mutualité chrétienne, Énéo assure la coordination du service pension de la mutualité, et les informations qui se trouvent sur « mypension » prennent de plus en plus d'importance pour le suivi de dossier des membres. À ce propos, nous souhaitons **que les données relatives aux carrières professionnelles soient plus détaillées**, et que les étapes d'estimation de montants apparaissent également.

Le gouvernement évoque par ailleurs un renforcement d'attribution automatique des droits, afin de réduire le problème de « non-recours aux droits ». Énéo apprécie cet effort, et nous suggérons une **automatisation du « maintien des droits »** accordés aux travailleurs à temps partiel.

⁸ Pour atteindre par exemple 150% du seuil de pauvreté. La pension minimum pourrait se situer vers 125%, et la Grapa à 100%. Tout cela bien entendu en NET (en moyenne, car il est pratiquement impossible de fixer un montant net identique à tous. La situation fiscale est différente d'une personne à l'autre).

⁹ Le rendement garanti a été revu à la baisse il y a quelques années. Une autre révision à la baisse est-elle prévue ? Ce serait « logique » en termes de rentabilité, mais contraire à l'objectif de sécurité sociale...

¹⁰ <https://betterfinance.eu/publication/pension-savings-the-real-return-2020-edition/>

¹¹ <https://www.ccrek.be/FR/Publications/Fiche.html?id=29c172da-fde3-4f90-afe5-b284153d1419>

¹² <https://www.eneo.be/component/taxonomy/Pensions.html>

En effet, il est possible pour les travailleurs à temps partiel ET qui ne bénéficient pas d'allocations de garantie de revenu d'assimiler 1560 jours maximum. Néanmoins, il faut introduire une demande et cette mesure reste peu connue. Nous estimons qu'un renforcement des mesures existantes pour soutenir les travailleurs à temps partiel est très important. On pourrait aussi penser à majorer les jours d'assimilation pour ces travailleurs (souvent des femmes).

Enfin, le gouvernement prévoit l'établissement de [groupes de travail pour une meilleure visibilité](#) (informations et réglementations). Nous souhaitons vivement que le [service pension participe](#) à ces groupes de travail afin d'apporter leur expertise concrète et de terrain !

Sixième axe : Études et évaluation

Une série d'études et d'évaluations seront effectuées afin de mieux orienter la réforme, et voici les éléments qui seront analysés :

- Splitting (partage de la pension)
- Politique d'investissement et pensions complémentaires
- Réduction des coûts pour les pensions extralégales
- Évaluation de la pension pour inaptitude physique (pour le secteur public)
- Cumul de la pension de survie/d'allocation de transition avec un revenu professionnel

Notre message :

Pour le *splitting*, le gouvernement envisage-t-il la fin de la pension pour les conjoints divorcés¹³ ? Ou bien envisage-t-il de l'instaurer pour le secteur public ?

Pour l'évaluation de la pension pour inaptitude physique¹⁴ – cela concerne le secteur public – il faut surtout examiner comment le parcours de réintégration est mis en place, comme pour les salariés d'ailleurs.

Et pour le cumul de la pension de survie/d'allocation de transition avec un revenu professionnel, un [suivi spécifique](#) (cela a été prévu par le gouvernement précédent, mais n'a pas eu lieu) pour les bénéficiaires, [dès le début](#) de l'octroi de ces allocations, notamment pour ceux et celles qui n'ont pas ou peu eu d'expériences professionnelles.

Un transfert adéquat d'informations du SFP à l'Onem pour l'octroi éventuel d'allocation de chômage sera également important.

Financement : confrontation de deux visions et manque de vision monétaire

En parcourant l'exposé et la note d'orientation politique, nous observons deux visions de financement qui s'affrontent. En effet, d'une part le gouvernement maintient une vision budgétaire « classique », à savoir, la sécurité sociale considérée comme un « coût » à contrôler. Et d'autre part, il refuse « *d'adhérer à l'idée selon laquelle les ressources prévues pour les pensions légales constituent une enveloppe fermée* ».

¹³ C'est quoi la pension de conjoint divorcé ? Voici l'explication du SFP : <https://www.sfpd.fgov.be/fr/montant-de-la-pension/calcul/types-de-pensions/divorce>

¹⁴ C'est quoi la pension pour l'inaptitude physique ? Voici l'explication du SFP : <https://www.sfpd.fgov.be/fr/droit-a-la-pension/inaptitude-physique>

Mais pourquoi, non seulement ce gouvernement-ci, mais tous ceux qui l'ont précédé depuis des décennies, continue-t-on à considérer le budget de l'état (possédant des outils fiscaux et monétaires) comme celui du ménage (se débrouiller avec un budget limité) ?

En somme, il y a vraiment une **méconnaissance du système monétaire** à pallier d'urgence. Il est également urgent qu'une réforme monétaire se mette en place au niveau européen (puisque nous nous trouvons dans la zone euro), en modifiant notamment le statut de la Banque centrale européenne, et en lui permettant d'effectuer des **monétisations directes** (financement direct sans passer par les marchés financiers) pour réaliser les projets collectifs, comme le développement d'une protection sociale au niveau européen¹⁵.

La fiscalité n'est pas en soi une source de financement, mais elle reste indispensable pour un bon fonctionnement sociétal. Ceci dit, à court terme et pour des domaines bien précis, la fiscalité peut être considérée comme une « source » de financement, notamment dans les transactions financières et le revenu mobilier.

En ce sens, nous continuons à revendiquer l'instauration du CSG¹⁶ – cotisations sociales généralisées – et d'une taxe européenne sur les transactions financières (TTF) pour laquelle la Belgique s'est engagée depuis des années !

En attendant, il ne faut vraiment pas à hésiter à émettre les obligations pour faire face à des crises sanitaires et sociales qui sont sérieusement en train de se produire¹⁷.

Et les éléments qu'on aurait souhaité voir : « Pension à point », « 67 ans », « Pénibilités », « Coefficient de revalorisation/réévaluation » et « Revenu de base »

Nous avons essayé jusqu'ici de parcourir l'exposé d'orientation politique et la note de politique générale en matière des pensions, en intégrant nos remarques, interpellations et revendications en lien avec les éléments qui se trouvent dans ces deux documents.

Mais, que faire des éléments qui ne se trouvent pas dans ces documents et qu'on aurait souhaité voir apparaître ?

Cette dernière section sera consacrée à présenter ces éléments « cachés », qui sont pourtant importants pour le futur de nos pensions et de notre protection sociale de manière générale. Comme l'analyse est déjà assez longue, on fera en version « digeste » !

1 : Pension à point¹⁸

Que devient la « pension à point » que le dernier gouvernement aurait souhaité introduire ? D'après la nouvelle ministre, Karine Lalieux (PS), l'idée serait finalement abandonnée !¹⁹

Cet abandon est-il officiel dans le sens de la décision du gouvernement ? Si c'est le cas, Énéo est **vraiment rassuré** (BRAVO !), car c'est un système à la fois opaque et non bénéfique pour les bénéficiaires.

¹⁵ Nous pensons évidemment à la concrétisation du **socle européen des droits sociaux** : https://ec.europa.eu/commission/priorities/deeper-and-fairer-economic-and-monetary-union/european-pillar-social-rights/european-pillar-social-rights-20-principles_fr

¹⁶ Notre mémorandum 2019 : https://www.eneo.be/images/balises/Balises_64.pdf

¹⁷ <https://plus.lesoir.be/331570/article/2020-10-14/paul-de-grauwe-les-etats-doivent-investir-dans-la-transition-ecologique-et-ils>

¹⁸ C'est quoi la pension à point ? Voici l'explication du SFP...euh non, d'Énéo ! :

https://www.eneo.be/images/analyses/2017/201710_systeme_pensions_a_points.pdf

¹⁹ https://www.rtbef.be/info/belgique/detail_les-pensions-les-plus-basses-devraient-augmenter-de-22-5-sur-4-ans?id=10631115

2 : « 67 ans »

Et du coup, l'allongement de l'âge légal de la pension serait-il lui aussi abandonné ? Pour rappel, le gouvernement précédent a décidé de passer à 66 ans en 2025 et 67 ans à partir de 2030.

Mais apparemment, le gouvernement ne reviendra pas sur cette décision. Et qu'en pense Énéo ? Eh bien, il nous paraît plus important de revoir les conditions pour la [pension anticipée \(62 ans et 43 années de carrière\)](#)²⁰, qui a connu une véritable restriction depuis 2012.

Le gouvernement reviendra-t-il sur les pensions anticipées ? Rien n'est annoncé jusqu'ici...

Et l'autre point qui n'est pas abordé non plus, c'est l'âge requis pour pouvoir bénéficier de la Grapa. Cet âge sera normalement relevé à 67 ans pour rester « cohérent » vis-à-vis de l'âge légal de la pension. Énéo souhaite savoir si une étude d'impact a été réalisée, et quelles seraient les conséquences d'une telle mesure ?

3 : Pénibilités (prises en considération dans le calcul)

C'est un autre point qui ne se trouve pratiquement nulle part dans l'orientation politique, pourtant la problématique a suscité beaucoup de réactions médiatiques, politiques et de la part des partenaires sociaux...

Quelles seraient les propositions du gouvernement à ce sujet ? Pour Énéo, il faut éviter que ce soit une mesure symbolique dans le sens où on n'affectera pas suffisamment de moyens afin de tenir compte des pénibilités dans le calcul.

4. Coefficients de revalorisation/de réévaluation

La pension chez les salariés et les indépendants utilise l'entièreté des rémunérations pour le calcul. Cela signifie que le salaire que vous avez perçu par exemple il y a 30 ans est pris en considération pour le calcul.

Sauf que le montant que vous avez perçu il y a 30 ans ne représente plus la même valeur qu'il y a 30 ans, et le système belge prévoit un mécanisme de correction afin de neutraliser la perte de valeur. C'est ce qu'on appelle le coefficient de réévaluation. Et il existait un autre coefficient, appelé coefficient de revalorisation, qui tenait également compte de l'évolution salariale (en général plus avantageux).

Néanmoins, ce deuxième coefficient n'existe plus depuis 2005, et pourquoi ne pas réinstaurer ce coefficient pour pouvoir majorer le montant de tous les bénéficiaires à l'instar du taux de remplacement ?

5. Revenu de base²¹

Le gouvernement reconnaît que le monde de travail traverse des difficultés, et ça ne date hélas pas d'hier. Il semble opportun d'intégrer un groupe de travail pour réfléchir à la faisabilité du revenu de base en Belgique (et que le gouvernement prenne initiative afin d'élargir le débat au niveau européen).

Attention, l'idée sur le revenu de base est parfois orientée vers la réalisation des économies budgétaires ou vers une simplification administrative en sous-estimant la complexité sociétale. Il va de soi que nous n'y adhérons pas.

Le débat devra dès lors se porter vers une introduction [d'une nouvelle branche supplémentaire](#) à la sécurité sociale existante.

²⁰ C'est quoi la pension anticipée ? Voici l'explication du SFP : <https://www.sfpd.fgov.be/fr/age-de-la-pension/quand>

²¹ C'est quoi un revenu de base ? En fait, il existe autant de variations (et autant d'appellations) en fonction des volontés politiques qui se trouvent derrière chaque proposition. Nous suggérons de consulter notre analyse en la matière : https://www.eneo.be/images/analyses/2019/201911_le_revenu_de_base.pdf

Pour conclure

Nous avons essayé de survoler (heureusement que les voyages intellectuels restent encore permis en ces temps de crise !) l'exposé d'orientation politique et la note de politique générale en matière de pensions présentés par le nouveau gouvernement.

Le premier sentiment est mitigé entre un certain optimisme et des questionnements qu'on se pose depuis des années et qui continuent de rester sans réponses... Nous espérons l'ouverture du gouvernement afin de mener des **dialogues civils**, et que nos préoccupations soient sérieusement prises en considération.

Les « outils » de dialogues civils – [Plateforme de dialogue sur l'avenir du fédéralisme belge](#)²² et [Initiative citoyenne](#)²³ – commencent justement à se mettre en place.

Les efforts et la loyauté mutuels s'imposent, non seulement pour un meilleur système de pensions, mais pour un bien-être collectif et individuel de manière générale.

Kusuto Naito

²² <https://www.lachambre.be/FLWB/PDF/55/1610/55K1610024.pdf>

²³ http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&cn=2019050241&table_name=loi

Pour citer cette analyse

Naito K., (2020), « Pensions 2020-2024. Rupture ou continuité ? Partie 2 : les axes prioritaires du gouvernement », *Énéo Focus*, 2020/16.

Avertissement : Les analyses Énéo ont pour objectif d'enrichir une réflexion et/ou un débat à propos d'un thème donné. Elles ne proposent pas de positions avalisées par l'asbl et n'engagent que leur(s) auteur(e)(s).

*Énéo, mouvement social des aînés asbl
Chaussée de Haecht 579 BP 40 – 1031 Schaerbeek - Belgique
e-mail : info@eneo.be – tél. : 00 32 2 246 46 73*

En partenariat avec



Avec le soutien de

